

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-840

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2017-840

**Politique climat énergie - Engagement dans la démarche qualité européenne Cit'ergie -
Renouvellement du label - Décision - Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Source de tensions internationales, les énergies fossiles, ressources limitées non renouvelables dont la combustion massive est responsable du réchauffement climatique et d'une dégradation de la qualité de l'air, représentent aujourd'hui près de 82% de l'énergie primaire consommée dans le monde. Sous l'effet de la croissance économique et démographique des pays en voie de développement, la consommation d'énergie fossile pourrait augmenter de plus de 50% à l'horizon 2050.

Dans son 5^{ème} rapport remis en 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît que le réchauffement climatique est sans équivoque et sans précédent au cours du dernier millénaire. Les activités humaines seraient d'ores et déjà responsables d'une hausse moyenne de la température de 1°C depuis l'époque préindustrielle, estimée pour la métropole à 1,2°C par la station météo de Bordeaux-Mérignac.

L'ensemble de ces risques et menaces invite à tracer une nouvelle voie et aller vers un modèle qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre les besoins en énergie des hommes et de l'économie dans une société sobre en énergie et en carbone. Pour y parvenir, une transition énergétique s'impose.

✓ **Une nouvelle ambition politique adoptée le 7 juillet 2017**

Considérant la nécessité d'une participation active de tous et notamment des territoires, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de révision de sa politique de développement durable en intégrant à la fois les objectifs du nouveau projet de mandature dont la haute qualité de vie constitue l'un des 4 piliers, l'évolution des compétences - notamment en matière d'énergie - et les obligations découlant des lois sur la transition énergétique pour la croissance verte.

A l'issue d'une démarche de co-construction associant les acteurs du territoire au premier rang desquels les communes, Bordeaux Métropole a défini un cadre programmatique pour la période 2017-2050 et une

première déclinaison opérationnelle au travers d'un Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie pour la période 2017-2022, approuvé par le Conseil métropolitain le 7 juillet 2017.

Ce plan d'actions comprend un volet climat énergie inscrivant résolument Bordeaux Métropole dans la transition énergétique en se fixant pour objectif, d'être l'une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050.

A travers ce volet climat énergie, Bordeaux Métropole a engagé sa responsabilité dans la lutte contre le changement climatique avec un objectif, à l'horizon 2030, de diminuer les consommations d'énergie de 24 %, de porter à 32% la part des énergies renouvelables dans les consommations et de réduire de 29% les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

✓ **Une politique reconnue au niveau national et européen**

La qualité et le volontarisme de la démarche métropolitaine ont été reconnus au travers des appels à projets nationaux " territoire à énergie positive pour une croissance verte ", " territoire zéro déchet, zéro gaspillage " ou encore " ville respirable en 5 ans ".

Au niveau européen, l'engagement de Bordeaux Métropole en matière de politique climat énergie est également salué avec l'obtention en 2012 du label Cit'ergie®.

✓ **La démarche qualité Cit'ergie®**

Cit'ergie® est un dispositif européen, destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie climat en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Décliné en 3 niveaux, le label récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Il s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. Chacun de ces niveaux récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche.

Le label CAP Cit'ergie est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est comprise entre 35% et 50% de leur potentiel maximum.

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 50% de leur potentiel maximum. Enfin, le label Cit'ergie GOLD est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 75%.

En 2012, sur un total de 460 points possibles, la Métropole a atteint 278,7 points, soit 61% de son potentiel. Cette reconnaissance témoigne de la qualité des actions engagées au travers de son 1^{er} Plan climat.

Les nouvelles compétences, en matière d'énergie, attribuées à la Métropole par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles tout comme le lancement en 2015 de " l'Appel de Bordeaux ", lors des Assises européennes de la transition énergétique, qu'elle organise désormais de concert avec la Communauté urbaine de Dunkerque, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et depuis peu le Grand Genève, sont autant de marge de manœuvre pour obtenir, à moyen terme, le niveau d'excellence du label.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole entend renouveler son engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie® en y associant la Ville de Bordeaux elle-même labellisée Cit'ergie en 2012 avec 63% de son potentiel. Cette démarche conjointe permettra de faire reconnaître la qualité des politiques énergie-climat

menées, au travers de l'obtention d'un label unique et de s'inscrire aux côtés des 2 collectivités labellisées Cit'ergie GOLD et des 40 autres labellisées Cit'ergie.

Le budget prévisionnel estimé à 50.000 € TTC est susceptible d'être cofinancé par l'ADEME à hauteur de 70%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,
VU la délibération n°2011/17468 du 24 juin 2011 relative au lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie®,
VU la délibération n° 2012/0734 du 26 octobre 2012 relative à la demande de labellisation Cit'ergie®,
VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite faire reconnaître la qualité de son programme d'actions adopté par le Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 et se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique climat énergie,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le lancement de la démarche européenne de labellisation Cit'ergie®,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à lancer une démarche de labellisation unique avec la ville de Bordeaux,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à solliciter un cofinancement à 70 % auprès de l'ADEME, le budget prévisionnel qui serait inscrit au budget 2018 chapitre 65 article 6581 étant estimé à 50.000 €

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette démarche de labellisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 JANVIER 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---